

**Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025**

**Délibération n° 2025/03/5**

Date de la convocation : 7 mars 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 14 mars 2025	Affichée en Mairie le : 14 mars 2024
---	--	---	--

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présent(e)s (21)**

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria
M. RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier
Mme WAGNER Veronica	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
M. NOBILE Didier	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme GATTO Josiane
Mme MACAIGNE Christèle	M. CHARO Michel	M. VILLA Victor
M. MARRELLA Vincent	M. RUPPERT José	Mme STEINBACH Danièle
M. DUMON Joël	M. BARBARAS Pascal	

**Étaient absent(e)s avec procuration (9)**

Mme MUHLMANN Aude procuration à M. RISSER Charles  
M. SAUDRY Thierry procuration à M. Didier Nobile  
Mme BENCI Monique procuration à Mme Christel MACAIGNE  
Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica  
M. IORFIDA Serge procuration à M. MARRELLA Vincent  
M. IAFRATE Michel procuration à PELTIER Xavier  
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU  
Mme INTERRANTE Rose Marie procuration à Mme GATTO Josiane  
M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

**Était absent(e)s excusé(e)s (0)**

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan.

**5. Cession d'actions de la SEM ORNE THD appartenant à la Commune de MARANGE-SILVANGE à la Commune d'HERBITZHEIM.**

Considérant le fait que la Commune est actionnaire de la SEM (anciennement SPL) ORNE THD et est, à ce titre, propriétaire de 21 132 actions sur les 43 823 actions représentatives du capital social ;

Considérant le projet porté par la Commune d'HERBITZHEIM tendant à entrer dans l'actionnariat de la SEM ORNE THD en vue de lui confier, à terme, l'exploitation de son réseau de communications électroniques ;

Considérant réciproquement la volonté de la Commune de MARANGE-SILVANGE de céder 4 parts à la Commune d'HERBITZHEIM ;

Considérant le fait que l'entrée au capital de la Commune nécessitera un agrément du Conseil d'Administration de la SEM et est susceptible de modifier la gouvernance de celle-ci ;

Considérant le fait, dans ces conditions, qu'il est opportun de faire délibérer le Conseil municipal afin d'autoriser les administrateurs représentant la Commune à voter favorablement au projet, conformément aux dispositions précitées ;

\*\*\*\*\*

Vu les articles L2121-29, L1531-1 et L1524-1 du CGCT,

Vu les statuts de la SEM ORNE THD,

Vu le projet de cession d'actions de la SEM ORNE THD par la Commune de MARANGE SILVANGE à la Commune d'HERBITZHEIM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 25 pour,

APPROUVE la cession de quatre actions de la SEM ORNE THD appartenant à la Commune de MARANGE-SILVANGE à la Commune d'HERBITZHEIM, pour un prix par action de 240,00 €, soit 960,00 € au total ;

AUTORISE les administrateurs représentant la Commune à prendre toute délibération tendant à la réalisation de cette opération ;

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 14 mars 2025.

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU